

La Fédération Française de l'Assurance annonce un dispositif inédit de prise en charge des consultations de psychologues

Plongés dans un climat d'incertitude, privés de relations sociales, de loisirs et pour certains, d'activité professionnelle, les Français, et plus particulièrement les jeunes, ont le moral en berne après une année de crise sanitaire. Face à la multiplication des situations de souffrance psychique et psychologique, les assureurs de la Fédération Française de l'Assurance en lien avec la Mutualité Française et les Institutions de Prévoyance mettent en place un dispositif inédit.

Les assureurs prendront en charge tout au long de l'année le remboursement au 1er euro des consultations de psychologues au bénéfice de leurs assurés couverts par un contrat de complémentaire santé.

Dans ce cadre spécifique, jusqu'à 4 consultations pourront être prises en charge par les assureurs complémentaires santé sur orientation médicale dans la limite de 60 euros par séance. Rappelons qu'aujourd'hui les consultations de psychologues ne sont pas couvertes par le régime obligatoire de l'Assurance maladie.

Les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie souhaitent initier un échange avec les représentants des syndicats de médecins et de psychologues afin d'organiser et de faciliter les modalités opérationnelles d'une telle initiative.

« La profession exprime tout son soutien à celles et ceux qui vivent durement les conséquences de cette crise. Devant la montée en puissance de la détresse psychologique de nos concitoyens, il est primordial de nous engager collectivement à faciliter l'accès à des consultations de psychologues. Plus que jamais, nous nous tenons aux côtés de nos assurés pour les accompagner dans cette période difficile », déclare Florence Lustman, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

Contact presse :

Julie Poissier

01.42.47.93.13

j.poissier@ffa-assurance.fr